

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) pour la reconversion des anciens thermes nationaux d'Aix les Bains

Objet de l'enquête publique

Le Président de Grand Lac, Communauté d'agglomération informe le public que par arrêté N° 53-2022 en date du 25 octobre 2022 a été prescrite l'enquête publique relative à la Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) pour la reconversion des anciens thermes nationaux d'Aix les Bains.

Durée de l'enquête

Du mardi 22 novembre 2022 à 8h00 au jeudi 22 décembre 2022 à 19h00 précises,

Le commissaire enquêteur

Par ordonnance n°E22000170 / 38 du 12 octobre 2022, Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble désigne :

Monsieur Alain VINCENT, commissaire enquêteur,

Constitution du dossier d'enquête publique

La PIL comprend :

- La notice de mise en compatibilité du PLUi Grand Lac et la justification du recours à la PIL,
- L'étude d'impact du projet et l'analyse des incidences de la mise en compatibilité du PLUi,
- L'avis de la MRAe et la réponse du maître d'ouvrage du projet à l'avis de la MRAe,
- Les avis recueillis lors de l'examen conjoint
- Le dossier de demande de permis de construire du projet
- Les avis déjà rendus dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire.

L'ensemble de ces pièces seront accompagnées d'un registre d'enquête publique papier.

Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public pour être consulté aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle :

- au **siège de Grand Lac**, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex,
- à la **Mairie d'Aix les Bains**, Place Maurice Mollard, 73 100 Aix les Bains

Le dossier de PLUi à consulter étant identique dans les lieux de consultation désignés ci-dessus, chaque personne intéressée pourra le consulter dans la commune de son choix (avec accès privilégié pour les personnes à mobilité réduite au siège de Grand Lac)

A cet effet, un poste informatique avec accès gratuit au site internet dédié est mis à la disposition du public dans les lieux cités ci-dessus.

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé via le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/pil-grand-lac> ou le site de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr>.

Recueil des observations et propositions

Les observations et les propositions du public portant sur le projet de PIL soumis à enquête publique peuvent-être, pendant la durée d'enquête :

- consignées dans les registres d'enquête papier mis à disposition du public avec le dossier d'enquête publique, dans les lieux désignés ci-dessus, aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle
- adressées par courrier postal à l'adresse suivante : Grand Lac – projet de PIL, Commissaire enquêteur – 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex
- adressées par messagerie électronique via l'adresse mail pil-grand-lac@mail.registre-numerique.fr, **exclusivement du mardi 22 novembre 2022 à 8h00 au jeudi 22 décembre 2022 à 19h00 précises.**
- consignées dans le registre d'enquête dématérialisé accessible via le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/pil-grand-lac>, **exclusivement du mardi 22 novembre 2022 à 8h00 au jeudi 22 décembre 2022 à 19h00 précises.**

Le registre numérique

Le dépôt des pièces jointes à l'appui de ces observations et les propositions, sera effectué dans des formats de type « document final », tels que les formats « image » ou « PDF ». Les pièces jointes ne devront pas dépasser 10 Méga-octets pour les mails et pour celles déposées dans le registre d'enquête dématérialisé. Au-delà elles devront être adressées au commissaire enquêteur par courrier à l'adresse postale de Grand Lac.

Afin d'assurer une information complète du public, l'ensemble des observations et des propositions (papier et électroniques) sera tenu à disposition, dans les meilleurs délais, sur le site internet dédié <https://www.registre-numerique.fr/pil-grand-lac> à l'exception des pièces jointes qui seront consultables dans les annexes au registre papier de Grand Lac et de la Mairie d'Aix les Bains.

De plus, une copie des courriers reçus en Mairie sera annexé au registre papier de Grand Lac et inversement.

Accueil du public

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivantes :

En permanences présentielle :

- au siège de **Grand Lac**, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex, le **29.11.2022** de 14h00 à 19h00, le **06.12.2022** de 14h00 à 19h00, le **22.12.2022** de 14h00 à 19h00
- à la **Mairie d'Aix les Bains**, place Maurice Mollard, 73 100 AIX LES BAINS, le **23.11.2022** de 14h00 à 18h00, le **03.12.2022** de 09h30 à 11h30, le **17.12.2022** de 09h30 à 11h30

Clôture de l'enquête publique

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête publique, pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de Grand Lac.

Au terme de l'enquête, le projet de Procédure Intégrée pour le Logement (PIL) pourra éventuellement être modifié, pour tenir compte des observations et propositions du public ainsi que du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, et sera soumis à délibération du Conseil communautaire de Grand Lac en vue de son approbation.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- au siège de **Grand Lac**
- à la **Mairie d'Aix les Bains**

aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle, ainsi que sur le site internet de Grand Lac <http://www.grand-lac.fr>

Informations complémentaires

Cet avis sera affiché **au siège de Grand Lac** et à la **Mairie d'Aix les Bains**. Il fera l'objet d'une parution, **minimum quinze jours** au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête publique dans deux journaux locaux (**Dauphiné Libéré** et **Hebdo des Savoie**).

Grand Lac est responsable juridiquement du projet de Procédure Intégrée pour le Logement (PIL).

Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic, CS 20606, 73106 AIX LES BAINS cedex.

Toute information concernant ce projet pourra être obtenue auprès du service Urbanisme – Planification de Grand Lac aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle.

Toute personne peut, sur sa demande écrite et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.